

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Ïgornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/106

Objet : Désignation du secrétaire de séance

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Anantole Sagot en tant que de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_106-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçant de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M Rene LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/107

Objet : Compte rendu des actes accomplis

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2ème Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°056/2021 : autorisant la signature du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Jeanne Barret, une femme autour du monde » produit par la Compagnie d'Estaminet Rouge qui a eu lieu le 11 juillet 2021 à la salle communale de la Comelle. Pour un montant de 1 723,50 €.

Décision n°057/2021 : autorisant la signature d'un contrat de service téléphonie « maintenance totale » entre la CCGAM et la Société UNFINITI. Il prendra effet au 2 août 2021 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction d'un an pour un montant de la redevance annuelle pour la première année d'une somme forfaitaire de 9 500 € HT.

Décision n°058/2021 : décidant, suite à la suspension des transports scolaires en raison de la crise sanitaire, d'indemniser les prestataires de transports scolaires à hauteur de 50 % du prix HT du service pour l'ensemble des conventions de transports suivantes :

- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur les communes de Saint-Forgeot et de Dracy-Saint-Loup dont le titulaire est la SAS BRAGUE,
- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves de Fragny à Autun dont le titulaire est la SAS BRAGUE,
- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur la commune d'Etang-sur-Arroux dont le titulaire est la SARL Ambulances JONDEAU,
- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur la commune de Mesvres entre la garderie et l'école maternelle dont le titulaire est la SARL Ambulances JONDEAU,
- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur le secteur de Saint-Prix dont le titulaire est Taxis ROCH.,
- Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur la commune d'Etang-sur-Arroux dont le titulaire est Trans Val d'Arroux.

Décision n°061/2021 autorisant la signature de l'avenant 9 à la convention d'occupation d'un atelier à la pépinière d'entreprises de Bellevue avec l'association ADR prorogeant la durée d'occupation de deux mois à compter du 1^{er} juillet 2021 et ce jusqu'au 31 août 2021 pour un loyer mensuel restant inchangé soit de 312,50 € HT.

Décision n°063/2021 : autorisant la signature de l'avenant 4 à la convention d'occupation d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue conclue avec la Société VALTERRA prorogeant d'un an la durée initiale soit du 11 août 2021 et ce jusqu'au 10 août 2022 pour un montant mensuel de 156,21 € HT restant inchangé.

Décision n°064/2021 : autorisant la signature de l'avenant 10 à la convention d'occupation d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue conclue avec l'Association Artisanat, Design et Réseau Créatif prorogeant de quatre mois la durée à compter du 1^{er} septembre 2021, pour un montant mensuel de 312,50 € HT restant inchangé.

Décision n°066/2021: autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation d'un atelier à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec la Société CHANVREL précisant que le locataire prendra en charge les frais relatifs à la consommation d'eau. Le tarif appliqué sera celui voté chaque année par le conseil communautaire Il entrera en application à compter du 1^{er} août 2021.

Décision n°067/2021 : autorisant la signature de l'avenant n°11 à la convention de location d'un atelier entre la CCGAM et l'association ADR précisant que le locataire prendra en charge les frais relatifs à la consommation d'eau. Le tarif appliqué sera celui voté chaque année par le conseil communautaire. Il entrera en application à compter du 1^{er} août 2021.

Décision n°068/2021 : autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de location d'un atelier entre la CCGAM et la société Julien COURAULT SASU précisant que le locataire prendra en charge les frais relatifs à la consommation d'eau. Le tarif appliqué sera celui voté chaque année par le conseil communautaire. Il entrera en application à compter du 1^{er} août 2021.

Décision n°069/2021 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé rue du Général Demetz à Autun entre la CCGAM et la ville d'Autun dans le cadre de la permanence du Centre de l'Habitat et de l'OPAH RU. Elle est conclue du 11 septembre 2021 au 25 septembre 2025.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 24 août 2021 a pris la décision suivante :

Décision n°12/2021 : approuvant le plan de financement et les éléments du programme lié au projet « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ».

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_107-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LECONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/108

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2^{ème} Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n° 059/2021 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2021-10 relatif à la : « Modernisation de la voirie intercommunale 2021 » à l'Entreprise EUROVIA BFC à Autun pour un montant de la tranche ferme de 199 396 € HT et affermissant des tranches optionnelles suivantes :

TO 1 « Barnay » pour 6 094,00 € HT,

TO 2 « Igornay » pour 7 870,00 € HT,

TO 3 « Saint-Prix » pour 6 038,50 € HT.

Décision n° 060/2021 : Attribuant le marché à procédure adaptée n°2021-11 relatif à « l'Audit de l'abattoir communautaire d'Autun » au groupement d'entreprises composé :

- ✓ Du mandataire : Triesse Gressard Consultants à Lyon,
- ✓ Co-traitants : Bruno MOUNIER, de Lyon,
Fructis Conseil et Technologies à Thuir.

Pour un montant de 27 000 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_108-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Barnay".

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LECONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/109

Objet : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers Collègues,

Vu l'application du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI ;

Vu la délibération 2020/126 du 17 novembre 2020 approuvant le rapport de la CLETC pour l'année 2020 ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 26 août 2021 pour définir la méthode de calcul à appliquer pour la restitution aux communes des compétences suivantes :

- Muséum d'Histoire Naturelle au 1^{er} janvier ;
- Entretien de la Drée et la gestion des aménagements forestiers au 1^{er} avril ;
- Espace sport nature, tennis et mini-golf, salle Joseph Chanliau au 1^{er} juin ;
- Fonctionnement des bâtiments scolaires (écoles et garderies) au 1^{er} juillet ;
- Ecole d'art plastique au 1^{er} septembre ;
- Informatique, logiciels, copieurs (hors écoles), fourrières animales, fourrière automobile, subventions aux sports de pleine nature et gestion des étangs de Bousson et de la Goulette au 1^{er} octobre.

Considérant que le Président de la CLECT a transmis ce rapport à la Présidente de la CCGAM pour information et à l'ensemble des communes membres de la CCGAM pour approbation.

Il est rappelé qu'une même délibération d'un conseil municipal ne peut pas approuver le montant des charges transférées et fixer librement le montant des attributions de compensation. La commune d'Autun seule intéressée par une révision libre de ses AC doit obligatoirement prendre deux délibérations distinctes.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport final de la CLECT.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_109-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LECONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/110

Objet : Proposition de révision libre des Attributions de Compensations (AC) pour la commune d'Autun

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay
Présidente**

Chers Collègues,

Vu l'application du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI ;

Vu le rapport final élaboré par la CLECT le 26 août 2021 ;

La proposition d'application de la procédure de la révision libre pour la commune d'Autun fait suite à la demande de son maire. En effet la ville d'Autun souhaite contribuer au redressement des finances publiques de la CCGAM. Ainsi elle accepte de diminuer de 40.000 euros le montant des AC à lui restituer suite à la rétrocession des compétences redonnées durant l'année 2021. Cette contribution sera répartie à 50 % sur les années 2021 et 2022.

Seules les communes intéressées par une révision libre du montant de l'attribution de compensation doivent obligatoirement prendre une délibération à la majorité simple sur ce montant révisé d'AC.

Cette délibération doit viser expressément le dernier rapport élaboré par la CLECT. Les autres communes membres de l'EPCI n'ont pas à se prononcer, leur montant d'AC demeure inchangé.

Le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers pour approuver le montant révisé des AC.

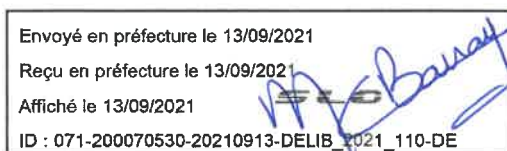
Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la révision libre pour la commune d'Autun.

Le montant d'AC provisoire à verser à la CCGAM par la ville d'Autun en 2021, s'élèverait à 1.232.844,02 euros.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents délégués à signer tout document se rapportant à ce dossier

PRECISE qu'un vote du Conseil Communautaire d'ici la fin d'année actant le montant des AC provisoires de toutes les communes membres de la CCGAM, prendra compte du choix opéré par la commune intéressée par la révision libre.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Marie-Claude Barnay

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Aroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LECONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/111

Objet : Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2021-2023.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), signataire d'un contrat de ville nouvelle génération 2015-2020, a eu l'obligation d'élaborer un Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal (PCSFF) visant à réduire les écarts de charges et de ressources entre ses communes membres. A défaut d'avoir conclu ce pacte en 2016, la CCGAM aurait été tenue d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au bénéfice de la seule ville centre. En 2021, cette obligation perdure suite à la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31/12/2022.

Le premier pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal, conclu sous le mandat 2014-2020, était animé par la volonté commune des élus d'anticiper les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Au début du mandat 2020-2026, les élus font le constat des difficultés financières accrues de la CCGAM et de la nécessaire solidarité entre les communes et l'EPCI pour maintenir le niveau de service.

Ainsi l'objectif premier, de ce nouveau PCSFF, est de se donner une alternative à la hausse pure et simple de la fiscalité pour poursuivre le développement du territoire et des services publics aux habitants tout en soutenant l'investissement local et cela, malgré les nouvelles difficultés liées à la crise sanitaire en cours.

Ce nouveau Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal, pour la période 2021-2023 se caractérise de la façon suivante :

- Il sera conditionné à l'acceptation par les communes au versement d'une participation financière à la CCGAM pour le service offert à leurs habitants en rapport avec les équipements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), à l'exception d'Autun et d'Epinac qui contribuent déjà très largement et durablement à leur financement.

Cette participation sera de **1 euros par heure** facturée et ce sera la déclaration réelle année N-1 de la Caisse d'Allocations Familiales pour les EAJE qui fera foi.

- Il est basé sur une solidarité de la CCGAM envers les Communes et d'une solidarité des Communes envers la CCGAM et ces solidarités se traduisent par deux enveloppes :

■ **Une enveloppe dite de « garantie » :**

- **Cette enveloppe a pour objet de stabiliser** sur la période de 2021 à 2023 les recettes des communes membres et de la CCGAM. Ainsi elle pourra être revue annuellement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du montant global du FPIC reversé ou prélevé à l'ensemble Intercommunal (Comparaison du FPIC année N / FPIC année N-1). Cette révision consistera à partager cette variation de la répartition du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal à hauteur de 50 % entre la part EPCI et la part communes membres.
- **Le montant de base est de 638 028 € par an majoré ou minoré** par l'évolution du montant du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal.

■ **Une enveloppe dite de « solidarité » :**

- **Une enveloppe de « solidarité » est calculée sur la base de 3 critères** que sont :

- l'Effort Fiscal Agrégé (EFA) supérieur à la moyenne de la CCGAM ;
- le revenu par habitant inférieur à la moyenne du territoire de la CCGAM ;
- le nombre de logements sociaux déclarés par commune .

Ces 3 critères de répartition seront réactualisés chaque année pendant la durée du PCSFF au vu des données fiscales de la fiche DGF des communes année N-1.

Elle sera réservée aux communes qui respectent les 3 critères précités et qui n'augmentent pas leurs taux communaux de 2021 à 2023.

- **Le montant est fixé à 100 000 € par an** sur toute la durée du PCSFF.

Ces deux enveloppes feront l'objet **d'un fonds de concours ciblé uniquement en dépenses d'investissement** (nature comptable 13151 ou 13251).

Après l'information préalable de la CCGAM et à titre dérogatoire, pour permettre de financer un plus gros investissement, une commune peut bénéficier d'une capitalisation de ses droits à fonds de concours sur 3 ans glissants, mais sans anticipation

La répartition par commune du montant des deux enveloppes figure sous forme de tableaux dans le Pacte.

Le Pacte pourra être mis à jour chaque année par la voie d'avenants. Un nouveau pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal sera élaboré pour la période 2023-2026 en s'appuyant, entre autre, sur les résultats obtenus par la mise en place d'un observatoire des ressources sur l'ensemble du territoire.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 Opposition : M Patrick LAUFERON)
(2 abstentions : M Gérard BERGERET ; Mme Françoise DURIAU)**

APPROUVE le nouveau Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2021-2023.

AUTORISE Madame la Présidente ou ses représentants ayant reçus délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_111-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LÉCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/112

Objet : Pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal : règlement d'intervention

**Rapport de de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Par délibération en date du 31 août 2021, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet d'actualisation du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2021-2023.

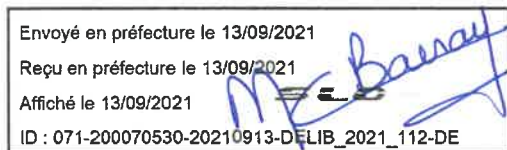
Afin de mettre en oeuvre ledit Pacte, un règlement d'intervention a été adressé à chaque commune. Ce règlement a pour objet d'encadrer l'octroi de fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Les fonds de concours concernent tous les équipements communaux, pour leurs dépenses d'investissement. Ce règlement passe par des illustrations concrètes des dépenses éligibles au fonds de concours.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 opposition : M Patrick LAUFERON)**

APPROUVE le présent règlement d'intervention, annexe du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2021-2023 ;

AUTORISE Madame la Présidente ou ses représentants ayant reçus délégation à signer la convention de mise en œuvre du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal avec la CCGAM.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



A large, stylized blue ink signature, likely of Marie-Claude Barnay, is written over the seal.

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PINOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PINOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/113

Objet : Décision modificative 2021 n°2

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM et sur les budgets annexes : Immeubles Productifs de Revenus, ZAE, Salle Jean Genet et GEMAPI. Il s'agit essentiellement d'écritures liées aux rétrocessions de compétences et de régularisation de notre inventaire.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Les principaux mouvements des dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 68 020 euros correspondant principalement :

- à un ajustement des fluides suite au transfert des frais de fonctionnement des locaux scolaires pour - 70 000 €,
- à un remplacement de luminaires à l'école maternelle de Couches pour 1 980 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : - 38 000 euros correspondant à l'ajustement de la masse salariale du service informatique suite au transfert du personnel à la ville d'Autun au 1^{er} octobre 2021.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : + 2 100 euros correspondant à un ajustement des attributions de compensation à verser.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 12 600 euros correspondant à une formation PLUI à destination des élus pour 1 200 €, à une subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Salle Jean Genet pour 11 400 € ainsi qu'une régularisation des subventions figurant à l'annexe B-1-7 - Page 112.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 35 080 euros

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 22 350 euros.

Recettes :

Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes diverses : + 20 600 euros suite au transfert de compétences survenant au second semestre 2021. Les communes rembourseront les factures de fluides et contrats de location à la CCGAM.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : - 127 000 euros correspondant à la régularisation du montant des AC 2021 à percevoir.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections : + 2 350 euros correspondant à la valorisation des travaux effectués en régie pour la passerelle aux gorges de la Canche.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : + 37 805 euros correspondant à une étude pour le lancement du PLUI pour 20 000 € et à un transfert de crédits de la bibliothèque multimédia d'Autun du compte 2317 au compte 2051 (17 805 €).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 3 600 euros correspondant :

- à un transfert de crédits du gymnase d'Épinac du compte 2314 au compte 21745 (3 600 €).
- à un transfert de crédits de la bibliothèque multimédia d'Autun du compte 2183 (- 30 830 €) au compte 2184 (+ 30 830 €).

Chapitre 23 – Immobilisations corporelles : - 21 405 euros correspondant :

- à un transfert de crédits du gymnase d'Épinac du compte 2314 au compte 21745 (-3 600 €).
- à un transfert de crédits de la bibliothèque multimédia d'Autun du compte 2317 au compte 2051 (-17 805 €).

Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre sections : + 2 350 euros correspondant à la valorisation des travaux effectués en régie pour la passerelle aux gorges de la Canche.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 693 575,57 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine de la CCGAM avec le transfert des frais d'études et d'insertion inscrits aux comptes 2031 ou 2033 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 22 350 euros.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 693 575,57 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine de la CCGAM avec le transfert des frais d'études et d'insertion inscrits aux comptes 2031 ou 2033 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Le projet de la décision modificative pour le budget principal s'équilibre à - 104 050 € pour la section de fonctionnement et à 715 925,57 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **611 875,57 euros**.

BUDGET ANNEXE : IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 13 – Immobilisations corporelles : + 277 652 euros correspondant à la régularisation des imputations des subventions des chalets de loisirs, transfert des comptes 132 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » aux comptes 131« Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables »

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 54 631,32 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe des IPDR avec le transfert des frais d'études et d'insertion inscrits aux comptes 2031 ou 2033 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Recettes :

Chapitre 13 – Immobilisations corporelles : + 277 652 euros correspondant à la régularisation des imputations des subventions des chalets de loisirs, transfert des comptes 132 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » aux comptes 131« Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables »

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 54 631,32 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe des IPDR avec le transfert des frais d'études et d'insertion inscrits aux comptes 2031 ou 2033 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Le projet de la décision modificative pour les IPDR s'équilibre à **332 283,32 €** pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE : ZAE

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 29 032,90 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe des ZAE avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Recettes :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 29 032,90 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe des ZAE avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers les comptes des immobilisations corporelles (comptes 21) ou les comptes des immobilisations en cours (comptes 23).

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des ZAE s'équilibre à **29 032,90 €** en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE : SALLE JEAN GENET

Section de fonctionnement :

Les principaux mouvements des dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 7 962 euros correspondant principalement :

- à la programmation de 6 spectacles de septembre à décembre 2021 pour 6 866 €,
- aux hébergements et caterings liés à ces spectacles pour 1 096 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : + 3 438 euros correspondant aux frais de personnel intermittents du spectacle.

Recettes :

Chapitre 74 - Dotations et participations: + 11 400 euros de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe de la Salle Jean Genet s'équilibre à **11 400,00 €** en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE : GEMAPI

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 120 103,78 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe GEMAPI avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers le compte des immobilisations en cours au 2313.

Recettes :

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 120 103,78 euros correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe GEMAPI avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers le compte des immobilisations en cours au 2313.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe GEMAPI s'équilibre à **120 103,78 €** en section d'investissement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 ;

AUTORISE le versement des subventions aux associations ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la DM 2 de 2021.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 071-200070530-20210913-DELIB_2021_113-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettet, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LÉCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/114

Objet : Règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu l'article L2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations joint en annexe ;

Considérant que la collectivité est soucieuse de la bonne gestion des deniers publics et qu'elle souhaite s'engager dans un processus d'optimisation de sa gestion, nécessaire afin de s'adapter aux évolutions actuelles et à venir ;

Considérant que l'utilisation des ressources de la collectivité doit être pertinente au regard des objectifs de politiques publiques et lisible dans l'architecture budgétaire ;

Considérant que l'élaboration du présent règlement a vocation à mettre en place des dispositifs permettant d'attribuer des subventions le plus justement et d'assurer un contrôle efficace et équitable mais également de rappeler les règles législatives et réglementaires qui encadrent l'attribution et le mandatement des subventions ;

Considérant que les demandes de subventions, pour l'exercice 2022, seront à transmettre pour le 15 octobre 2021 ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations joint en annexe ;

AUTORISE Madame la Présidente ou ses représentants ayant reçus délégation à signer le règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LÉCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/115

Objet : Modification n°2 du tableau des effectifs

**Rapport de Monsieur Émile LECONTE
2ème Vice-Président**

Chers Collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir ou de fermer des postes pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats, nomination stagiaire d'agents arrivant au terme de leur période de contrat...) ;

Considérant la mise en œuvre des lignes directrices de gestion concernant les possibilités d'avancement de grade des agents

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} septembre 2021:

Filière administrative

- ✓ Grade d'attaché territorial
- ✓ Création d'un poste contractuel à temps complet

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention : Mme Christine CANON)**

APPROUVE la modification n°2 du tableau des effectifs ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LECONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/116

Objet : Transfert de subvention de la Société par Actions Simplifiée (SAS) IMMO Velsaun à la SAS Distribution Literie Veldeman (DLV), suite à leur fusion au sein du Groupe Veldeman.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-Président**

Chers Collègues,

Par délibération du 28 août 2019, la communauté de communes a autorisé la vente des parcelles B1025, B1027 et B1030 à la SAS IMMO Velsaun, dont le siège social est situé à St Forgeot, route de Saulieu, afin de construire un bâtiment logistique.

Le 5 juillet 2021, la communauté de communes et la SAS IMMO Velsaun ont conclu une convention de subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise, entérinant le versement de la subvention de 250 000 euros dans les conditions prévues par la délibération du 28 août 2019.

Dans ce cadre, le 8 juillet 2021, à l'étude de Maître Dupy, a été conclu l'acte de vente des parcelles au profit de la SAS IMMO Velsaun, la communauté de communes a ensuite versé à la SAS IMMO Velsaun, l'acompte de la subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 100 000 euros (cent mille euros).

Suite à la réunion du 9 juillet 2021, en présence des représentants de l'État, du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et de Consignation, de la Commune de Saint Forgeot et de la communauté de communes, les dirigeants du groupe Veldeman ont décidé de fusionner la SAS IMMO VELSAUN et la SAS Distribution Literie Veldeman, afin de simplifier les procédures juridiques et administratives pour porter l'ensemble des développements industriels sur le site de Saint Forgeot (en annexe présentation des projets, les statuts, la décision de fusion et le KBIS de DLV).

Suite à cette fusion, la SAS Literie Veldeman se substituera aux droits et aux obligations de la SAS IMMO Velsaun dans ses rapports avec la communauté de communes.

Afin de permettre cette opération et transférer la subvention déjà accordée, il est nécessaire que la Communauté de Communes l'autorise par une nouvelle délibération.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019/77 en date du 28 août 2019, organisant l'accompagnement au développement de la SAS IMMO Velsaun,

Vu la convention de subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise passée entre la CCGAM et la SAS Velsaun en date du 5 juillet 2021,

Vu l'acte de vente en date du 8 juillet 2021 conclu par la CCGAM au profit de la SAS Velsaun à l'office notarial de Maître Dupy à Autun, concernant les parcelles B1025/B1027/B1030 situées au sein de la ZAE de St Forgeot,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le transfert de la subvention de l'aide à l'immobilier de la SAS IMMO Velsaun à la SAS Distribution Literie Veldeman (DLV) ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 25 Août 2021
Affichage compte rendu sommaire : 13 Septembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçante de M Fabrice VOILLOT), délégué de Charbonnat, MM Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Leatitia PERRIER, déléguée de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, suppléante (remplaçante de MM Nicolas MULLER), délégué de Dracy lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant de M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant de Thomas PIERRE), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de la Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Gilles LAMALLE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole Sagot;

ABSENTS : M Gilbert DARROUX, délégué d'Autun, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Françoise ANDRE, Mme Cathy NICOLAO à Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Véronique PACAUT à M Alain DICHANT, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, M Métin ALBAYRAK à M Yann BAROU, Mme Francette GYBELS à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, M Michaël GUIJO à Mme Dominique COULON, M Emile LÉCONTE à Mme Leatitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT ;

2021/117

Objet : Convention régissant le traitement des déchets verts à la ferme

**Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Les quatre déchèteries communautaires accueillent le flux des déchets verts. Seule la déchèterie d'Etang sur Arroux dispose d'une plateforme de stockage. Auparavant ceux-ci étaient chargés et transférés via une prestation directement au centre de traitement chez Leledy Compost à Allériot. Ce mode de gestion augmentait les coûts de transfert et de traitement. Environ 1000 tonnes/an de déchets verts sont apportés par les usagers sur ce site.

Ainsi, depuis le printemps 2019, il a été décidé à titre expérimental de traiter sur place ces déchets verts. Avec la volonté de deux agriculteurs du territoire, ces déchets verts sont broyés par un prestataire à raison de 3 à 4 opérations de broyage par an. Une fois broyés, les déchets verts sont évacués gratuitement par les agriculteurs qui récupèrent le broyat pour une utilisation en litière animale et/ou co-compostage.

Après plusieurs essais et une amélioration sur la qualité des apports des déchets verts (interdiction d'indésirables : sacs, ficelle, ...), la création d'une communication auprès des usagers, il semble nécessaire de pérenniser ce mode de traitement qui permet d'avoir une gestion en locale, de maîtriser les coûts et satisfait également les agriculteurs.

Une convention individuelle fixant les obligations des deux parties vous est donc proposée, celle-ci prendrait effet au 1^{er} septembre 2021 et serait renouvelable par tacite reconduction. Le nombre maximum de reconduction s'élèverait à deux soit un terme au 31 août 2024.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les conventions et ses annexes entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, Messieurs PERRAUDIN Emmanuel et MICHON Thomas pour le traitement des déchets verts de la déchèterie d'Etang sur Arroux,

AUTORISE Madame la Présidente ou par délégation Monsieur la Premier Vice-Président ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

